



FICHE INFORMATION
PIC IAE
2025



FICHE INFORMATION PIC IAE

Éléments de compréhension PIC IAE 2025

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Prise en charge dans la limite des fonds disponibles (contacter son conseiller pour s'en assurer)

Être adhérent d'OPCO 2i

L'action de formation doit impérativement s'effectuer sur le temps de travail et être en lien avec le projet professionnel du salarié

Seuls les salariés en contrat d'insertion (CDDI ou CDDU) sont éligibles au dispositif

Le prestataire de formation doit être certifié Qualiopi

Procédure de demande :

Demandes à effectuer sur l'espace personnel de l'OPCO 2i

Saisir obligatoirement PIC IAE devant le libellé de l'action de formation

PJ à l'engagement (avant le démarrage) :

- Convention de formation
- Programme de formation

PJ au règlement (fin de formation):

- Facture
- Certificat de réalisation

Possibilité de règlement direct au prestataire

MODALITÉS D'AIDE AU FINANCEMENT

Priorisation de prise en charge des coûts pédagogiques

Les heures de formation non effectuées ne seront pas prises en charge (même en cas d'absence « justifiée »)

Actions de formation éligibles : consultez votre conseiller de l'OPCO 2i

Période d'application

L'action de formation doit s'effectuer entre le 1er janvier 2025 et 30 avril 2026

Date limite de transmission des dossiers : entre le 1er janvier 2025 et 31 décembre 2025

Autres services :

Découvrez le parcours « FACONNER LES TALENTS »

Référent IAE Ile de France

Pierre PERUT

p.perute@opco2i.fr

